

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT DES STAGES

Premier degré

- Etudiants en Licence 2 et 3
- Etudiants master 1
- Etudiants en master 2 ou DU, lauréats des concours de recrutement, fonctionnaires stagiaires (concours, concours interne, concours réservés)

Ce livret a pour but d'installer une culture commune entre les tuteurs des différents lieux de formation (école et ESPE) des étudiants (licence, master 1, master 2, DU) et étudiants fonctionnaires stagiaires (master 2, DU) dans le cadre d'une nouvelle formation plaçant un continuum licence-master et l'alternance au cœur du dispositif.

Il rassemble les textes officiels dont vous pourrez avoir besoin dans l'exercice de votre mission de tuteur. Il vous propose également des documents destinés à préciser votre rôle dans l'accueil des étudiants et au sein du tutorat mixte, pour faciliter le suivi de l'étudiant et du stagiaire, et notamment vous aider à accompagner et individualiser la prise en charge des différents stagiaires en fonction de leur cursus personnel.

SOMMAIRE

• TEXTES DE RÉFÉRENCE	3
• ENJEUX DE LA FORMATION AU SEIN DU CONTINUUM LICENCES 2, 3 ET MASTER.....	4
• PROCÉDURE DE TITULARISATION.....	6
• PRÉSENTATION DU CONTINUUM DE MISE EN STAGE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA LICENCE 2 AU MASTER 2.....	7
• LE STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DES ETUDIANTS DE M1-MEEF.....	8
• ORGANISATION DE L'ANNEE DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS L'ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND.....	10
• ORGANISATION DU TUTORAT MIXTE DES EFS	13

LISTE DES ANNEXES

• Annexe 1 : ORGANISATION DU MASTER MEEF	14
• Annexe 2 : DIVERSITÉ DES SITUATIONS.....	16
• Annexe 3 : RECOMMANDATIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DU OU M2.....	17
• Annexe 4 : ACCOMPAGNEMENT EFS EN DIFFICULTE.....	19
• Annexe 5 : COMPTE-RENDU DE VISITE DES TUTEURS ESPE POUR LES FSE.....	23
• Annexe 6 : COMPTE-RENDU DE VISITE DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ETUDIANT (FSE)	26
• Annexe 7 : ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « STAGES ET MEMOIRES » EN M2 A L'ESPE.....	31

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République. Journal officiel – 9 juillet 2013.
- Circulaire des modalités d'organisation de l'année de stage du 17 juin 2014 (BOEN N° 25 du 19 juin 2014) Arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN du 25 juillet 2013)
- Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires
- Note de service n° 2015-055 du 17-3-2015 précisant les modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires recrutés par concours (BOEN n°13 du 26 mars 2015)

N'hésitez pas à solliciter les équipes du Rectorat et de l'ESPE pour toute information complémentaire. Elles sont à votre disposition pour accompagner, ensemble, les étudiants et étudiants-fonctionnaires stagiaires (EFS)

ENJEUX DE LA FORMATION AU SEIN DU CONTINUUM LICENCES 2, 3 ET MASTER

Les enjeux de la nouvelle formation des enseignants sont ambitieux. Ils s'appuient sur les différents acteurs qui ont en charge les futurs enseignants. La Direction des services départementaux de l'Education Nationale et L'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education) doivent aujourd'hui s'articuler et interagir.

Les métiers du professorat et de l'éducation doivent s'apprendre progressivement dans un processus intégrant des savoirs construits progressivement à l'Université et pendant les stages dans le cadre d'une alternance intégrative.

Un plan de formation unique décliné dans deux lieux complémentaires, interactifs et coordonnés est instauré. Il nécessite une connaissance mutuelle et une reconnaissance des missions allouées à chacun des formateurs et une définition des complémentarités. Formation universitaire et professionnalisation se nourrissent réciproquement en école et en ESPE.

- **Dès la licence**, les étudiants peuvent s'inscrire dans un continuum de formation en optant pour des parcours ou des modules ou une UE d'enseignement préparatoire « Vers les métiers de l'enseignement » au sein des UFR (Unité de Formation et de Recherche) et ou de l'ESPE. **Ils suivent un stage d'observation.**
- **L'étudiant en Master 1** « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) a une formation universitaire et professionnelle de 550 heures comprenant **deux périodes de stages de pratique accompagnée de 2 semaines et demi chacune.**

Les étudiants fonctionnaire stagiaire (EFS), lauréats de concours titulaires au moins d'un M1, **sont placés en responsabilité dans un établissement scolaire** pour un mi-temps. *L'autre mi-temps, est constitué de cours suivis à l'ESPE.* Les stagiaires déjà titulaires d'un M2 (autre que le M2-MEEF) peuvent, selon leur convenance, soit s'inscrire en M2-MEEF soit dans le Diplôme Universitaire (DUA) « Enseigner dans le premier degré ». Les étudiants, qu'ils soient inscrits en M2 MEEF (M2A) ou dans un le DUA *suivent environ 250 heures par année universitaire.* **La formation dispensée en Master 2, ou en DUA est donc en alternance avec deux mi-temps rémunérés plein temps.**

Les stagiaires déjà titulaires d'un M2-MEEF s'inscrivent dans le Diplôme Universitaire (DUB) « Approfondissement pour enseigner dans le premier degré ».

- **Les étudiants inscrits en M2-MEEF et non lauréats concours** (M2B voir descriptif formation) effectuent dans le cadre de leur M2 un stage de pratique accompagnée en école puis un stage hors Education Nationale. A l'ESPE, ces étudiants suivent les mêmes cours que les étudiants fonctionnaires stagiaires avec une UE complémentaire d'aide à une nouvelle préparation au concours ainsi qu'une formation complémentaire concernant les partenariats. Leurs stages et leur statut diffèrent de ceux des M2 Admis (M2A).

La formation dispensée à l'ESPE s'insère donc dans des cadres variables en fonction du passé universitaire de l'étudiant et de sa réussite ou échec au concours (annexe 2 Tableau diversité des étudiants).

Elle a pour but de construire les compétences professionnelles du métier d'enseignant (voir descriptif sur le site de l'ESPE).

L'alternance doit prendre toute sa place en formation d'enseignant comme un instrument efficace de formation et d'intégration sociale et professionnelle.

PROCÉDURE DE TITULARISATION

La titularisation est prononcée par le jury académique dont le fonctionnement est défini par la note de service du 17 mars 2015.

Le jury académique s'appuie sur les avis portés par le directeur de l'ESPE et par les corps d'inspection.

- *L'avis du directeur de l'ESPE s'appuie sur la validation du parcours de formation de l'étudiant fonctionnaire-stagiaire quelles qu'en soient les modalités. Cette validation prend en compte d'une part l'engagement dans la formation et d'autre part les compétences acquises par les étudiants fonctionnaires-stagiaires durant cette formation. Cet avis peut s'appuyer sur l'appréciation du tuteur désigné par l'ESPE.*
- *L'avis de l'inspecteur ou de l'autorité administrative compétente s'appuie sur des grilles d'évaluation renouvelées ayant pour objectif de vérifier si le niveau de maîtrise des compétences attendues est, à l'issue du stage, suffisant pour envisager une titularisation du stagiaire. Cet avis peut prendre en compte l'appréciation du tuteur désigné par l'inspection.*

PRÉSENTATION DU CONTINUUM DE MISE EN STAGE EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE LA LICENCE 2 AU MASTER 2

	Type de stage	Insertion dans la formation		Évaluation
Licence 2 ^e année	Stage d'Observation 18 heures en L2 et/ou en L3 : stage en école ou collège ou lycée général et technologique et/ ou lycée professionnel	<u>Stages intégrés à une UE de pré-professionalisation</u> : découverte du métier d'enseignant ou dans le cadre d'un parcours pluridisciplinaire (UFR ST, UFR LLSH, UFR Psycho) ou d'un module (UFR STAPS) ou d'une UE libre à l'ESPE.	Le stage est centré sur l'observation du système éducatif et le rôle de ses différents acteurs.	Evaluation dans le cadre de la Licence
Licence 3 ^e année			Le stage est centré sur l'observation du travail de l'élève.	
M1	Stage en Pratique accompagnée deux stages de 2,5 semaines	Stage dans le cadre du Master MEEF : Ce stage est au cœur du dispositif de professionnalisation. Il est accompagné : <ul style="list-style-type: none"> D'un enseignement (tronc commun) qui assure une première connaissance des institutions, des processus d'apprentissage, de la sociologie de l'éducation et d'une approche didactique. Les stagiaires ne sont pas visités par les formateurs ESPE au cours du stage. Des échanges entre les enseignants maîtres de stage et les formateurs ESPE se mettent en place, en amont comme en aval du stage.		Le stage est évalué à l'ESPE dans le cadre du master dans l'UE de pédagogie
M2A ou DUA Ou DUB (lauréats d'un concours de recrutement)	Stage en responsabilité Mi-temps en responsabilité sur l'intégralité de l'année scolaire	Stage dans le cadre du Master MEEF : Ce stage se situe dans le cadre de la formation en alternance des EFS (étudiants-fonctionnaires stagiaires) : <ul style="list-style-type: none"> La formation en M2 ou dans les DU est très largement tournée sur la pédagogie, les didactiques et l'analyse réflexive du stage en responsabilité tout au long de l'année Un tutorat mixte est mis en place pour permettre un suivi de l'EFS tout au long de l'année : échanges, rencontre entre les deux tuteurs (éducation nationale et ESPE) et l'étudiant : Le tuteur éducation nationale rencontre aussi régulièrement que possible les EFS, soit en les visitant en classe, soit hors de la classe. Les EFS sont visités au moins une fois par semestre par le tuteur ESPE 		Ce stage est évalué dans le cadre de l'UE "stages et mémoire" ou du module "stage". Les pratiques de stage interviennent dans l'évaluation de la plupart des UE de M2 ou dans des modules des DU. L'EFS est par ailleurs l'objet d'une visite de l'inspection en vue de sa titularisation.
M2B (non lauréats d'un concours de recrutement)	Stage en Pratique accompagnée 4 semaines au premier semestre	Stage dans le cadre du Master MEEF : Ce stage s'adresse uniquement aux étudiants titulaires d'un M1 MEEF. Il est complété par un autre stage, hors éducation nationale.		Ces stage sont évalués dans le cadre de l'UE "stages et mémoire"

Il est à noter que nombre de lauréats du CRPE n'ont pas suivi ce continuum de mise en stage. Certains EFS font leur rentrée avec une expérience très limitée à cet égard. Il appartient aux deux co-tuteurs d'identifier et de prendre en compte, en ce cas, des besoins spécifiques.

LE STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE DES ETUDIANTS DE M1-MEEF

Le stage est organisé sur 2,5 semaines lors du 1^{er} semestre et 2,5 semaines au 2^e semestre.

Il a pour objectif principal de permettre à l'étudiant de se faire une idée précise de la réalité du métier d'enseignant, dans le cadre de la classe mais aussi de l'école. Il permet également à l'étudiant de mener des observations utiles pour les épreuves du concours et notamment les épreuves d'admission.

Objectifs du stage

A- Posture

- Respecter scrupuleusement les principes éthiques définis par les textes officiels
- Contribuer à assurer la sécurité des élèves
- Être en mesure d'établir un dialogue constructif et responsable avec le groupe classe et avec les élèves pris individuellement
- Être en mesure d'établir un dialogue constructif et responsable avec l'équipe éducative
- Repérer la politique de l'école liée à la mise en place d'une école inclusive

B- Connaissance et maîtrise de l'environnement de travail

- Connaître et respecter les valeurs de la République
- Identifier la façon dont ces valeurs s'inscrivent dans le fonctionnement d'une école
- Identifier quelques-unes des difficultés rencontrées dans l'application de ces principes
- Connaître les différents acteurs et les instances de fonctionnement de l'école
- Connaître les instances et modalités de travail des enseignants : équipes pédagogiques, équipes éducatives...
- Utiliser les outils numériques
- Identifier les acteurs extérieurs à l'école : parents, collectivités territoriales...

C- Compréhension de l'activité professionnelle

- Connaître les programmes tels que définis par les textes officiels
- Identifier les objectifs de travail de l'enseignant, le lien entre les programmes, les choix de l'enseignant et l'activité de l'élève

- Planifier, réaliser et évaluer des situations d'apprentissage avec l'aide du maître de stage et analyser ces situations *a posteriori*
- Montrer une qualité de communication verbale et gestuelle : adaptation à l'auditoire, utilisation d'un vocabulaire et d'une syntaxe adaptés
- Être capable en fin de stage de prendre la classe durant quelques séances en ayant construit soi-même les fiches de préparation.

Suivant les disciplines, et à partir d'un échange entre les responsables de l'UE à laquelle s'adosse le stage et les tuteurs de terrain, des demandes plus spécifiques à certaines matières pourront être formulées.

Évaluation

Le stage est évalué dans le cadre de l'UE de pédagogie du master MEEF à l'ESPE.

Le maître de stage : MAT (maître d'accueil temporaire) ou PEMF (professeur des écoles maître formateur)

- Le maître de stage est en relation avec le responsable des stages ainsi que les directeurs des études à l'ESPE qui lui communiquent les objectifs du stage. Le tuteur adapte ces objectifs au contexte d'exercice professionnel de son école.
- Il accueille l'étudiant, aide à son intégration au sein de l'école.
- Il programme un travail collaboratif avec l'étudiant.
- Cet accompagnement permet à l'étudiant de se familiariser avec la posture et les outils professionnels nécessaires lors des épreuves des concours et, ultérieurement, durant l'année de fonctionnaire stagiaire.
- Le maître de stage peut s'inscrire à une formation de formateur lorsque celle-ci est proposée au sein du Plan départemental de Formation.

ORGANISATION DE L'ANNÉE DE FORMATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS L'ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND

Les étudiants fonctionnaires-stagiaires sont les lauréats du concours du CRPE dans l'académie de Clermont-Ferrand. Ils sont affectés dans les départements géographiques de l'académie en fonction de leurs vœux et de leur place au concours. Ils effectuent un mi-temps d'enseignement. Plusieurs cas sont possibles dans leur parcours d'étudiant fonctionnaire stagiaire (EFS).

Le fonctionnaire stagiaire exerce un demi-service en fonction de l'ORS (Obligation réglementaire de service) du corps considéré. Il ne peut pas effectuer d'heures supplémentaires.

Les stagiaires placés à mi-temps (sont dans l'obligation de suivre une formation à l'ESPE dans le cadre de la formation en alternance mise en place par la réforme de la formation des Professeurs qui crée le master MEEF. Un double tutorat est institué pour leur suivi de leur stage en responsabilité.

Chaque étudiant fonctionnaire stagiaire bénéficie d'un tutorat mixte : un tuteur terrain est désigné par l'éducation nationale et un tuteur ESPE est désigné au sein de l'ESPE. Il leur appartient de mettre en œuvre, par une communication fréquente et une étroite collaboration, un suivi régulier de l'EFS. Ce tutorat mixte a pour objet de faire efficacement la liaison entre la formation dispensée à l'ESPE et le terrain de stage, créant les conditions d'une véritable formation en alternance.

Diversité des situations des EFS mi-temps responsabilité école et mi-temps formation ESPE (voir annexe 2)

1-Le cas de « référence » : EFS ayant validé le M1 du master MEEF mention 1 (enseigner dans le premier degré), non titulaire d'un M2

Fonctionnaire stagiaire en alternance en cours de formation MEEF (2^e année de master) Obligatoirement inscrit en M2 MEEF. Doit suivre l'ensemble de la formation dispensée à l'ESPE Clermont-Auvergne dans le cadre du M2-MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps

2-Autres étudiants obligatoirement inscrits en 2^e année de master : étudiants ayant un M1 autre que MEEF, n'ayant pas de M2

Fonctionnaire stagiaire en alternance en cours de formation MEEF (2^e année de master) Obligatoirement inscrit en M2 MEEF. Doit SUIVRE l'ensemble de la formation dispensée à l'ESPE Clermont-Auvergne dans le cadre du M2-MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps

3-Les lauréats ayant déjà validé la contrainte de diplomation (titulaire M2) ou en étant dispensés

3A-Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d'un M2- MEEF Suit un parcours de formation adapté : DUB "approfondissements pour enseigner dans le premier degré" avec un stage en responsabilité à mi-temps

3B-Fonctionnaire stagiaire déjà titulaire d'un master autre que MEEF Choisit entre le M2 MEEF et le DUA "enseigner dans le premier degré" qui prend appui sur les enseignements du master MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps

3C-Fonctionnaire stagiaire dispensé du grade de Master Choisit entre le M2 MEEF (quand l'inscription est possible) et le DUA "enseigner dans le premier degré" qui prend appui sur les enseignements du master MEEF avec un stage en responsabilité à mi-temps

La formation de Master 2 commence environ une semaine avant la pré-rentrée des écoles, ce qui permet aux EFS de se préparer à la prise en main de leur classe. Durant cette semaine, les FSE sont accueillis à l'ESPE de Clermont Ferrand conjointement par les corps d'inspection et les formateurs de l'ESPE. S'ils le souhaitent, les tuteurs terrain sont invités à prendre contact avec les EFS durant cette semaine.

Le tuteur terrain est en contact fréquent avec le tuteur ESPE. La construction du tutorat mixte se fait grâce à des échanges réguliers concernant les besoins, les lacunes, les progrès de l'EFS.

Une procédure particulière de renforcement de la formation est mise en place pour les EFS qui rencontreront des difficultés importantes dans l'exercice de leur mission. Cette procédure est déclenchée par les tuteurs ou l'EFS. Elle donne lieu à une réunion entre les différents acteurs de la formation (EFS, tuteurs, directeur des études, éventuellement représentant des corps d'inspection) et permet de définir une stratégie pour permettre une évolution favorable de la situation de l'EFS qui peut intégrer des compléments de formation.

ORGANISATION DU TUTORAT MIXTE DES EFS

Le rôle du tuteur terrain	Ensemble au sein du tutorat mixte	Le rôle du tuteur ESPE
Accueil, conseil et formation		
<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la programmation des séquences/séances • Accompagne l'EFS dans son travail de préparation • Observe et analyse les pratiques professionnelles de l'EFS dans le cadre de visites régulières • Accueille l'EFS dans sa classe • Conduit des entretiens avec l'EFS en se référant aux compétences du référentiel métier • Aide à l'expression des besoins de formation de l'EFS • Favorise la réflexion et la collecte de données pour la production du mémoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Restent à l'écoute de l'EFS et identifient ses besoins de formation • Conseillent le professeur stagiaire et fixent un nombre limité d'objectifs réalistes, en particulier en début d'année • Guident l'EFS dans la diversification de ses pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagne l'EFS dans son travail d'analyse de pratiques et de positionnement professionnel. • Observe et analyse les pratiques professionnelles de l'EFS dans le cadre de visites. • Conduit des entretiens avec l'EFS en se référant aux compétences du référentiel métier • Fait le lien avec les contenus de la formation dispensée à l'ESPE • Aide à la définition du sujet de mémoire d'initiation à la recherche, et à sa réalisation en relation avec les séminaires de mémoire et le directeur de mémoire.
Suivi et évaluation		
<p>Rédige les comptes-rendus de visite (en direction de l'EFS et du tuteur ESPE) et les rapports, destinés au responsable des EFS à la direction académique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Echantent entre eux et avec les différents partenaires de la formation dans le cadre du suivi du stagiaire (inspecteur, autres formateurs) • Peuvent provoquer ou participer, le cas échéant, à une procédure de renforcement de la formation 	<p>Dans le cadre de son diplôme, le stagiaire a une première visite formative et est évalué lors de la visite du second semestre par un membre de l'équipe pédagogique du diplôme. Selon les parcours, il peut s'agir du tuteur ESPE.</p>

ORGANISATION DU MASTER MEEF

Contenus de la formation

M1 (600h d'enseignement)

Intitulé des U.E.	Contenus et Objectifs
Pédagogie	Apprentissage-enseignement, institution éthique et responsabilité, initiation à la recherche, pratiques pédagogiques et stages, tronc commun et culture commune
Connaissances didactiques et disciplinaires des savoirs de base	Apports didactiques et approfondissements disciplinaires en français et en mathématiques
Connaissances didactiques et disciplinaires de la polyvalence	Apports didactiques et approfondissements disciplinaires dans les disciplines suivantes : EPS, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques et technologie, histoire, géographie, arts visuels, musique, instruction civique et morale, histoire des arts.
Langues vivantes	Plusieurs langues vivantes proposées suivant nombre d'étudiants

M2 (250h d'enseignement)

Intitulé des U.E.	Contenus et Objectifs
Pédagogie	Pratique pédagogiques et culture commune, C2i2e
Didactiques des savoirs de base et pratiques de classe	Didactiques des savoirs de base et pratiques de classe
Didactiques de la polyvalence et pratiques de classe	Didactique des matières suivantes : EPS, sciences de la vie et de la terre, sciences physiques et technologie, histoire, géographie, arts visuels, musique, instruction civique et morale, histoire des arts.
Didactique de l'anglais et pratiques de classe	Didactique de l'anglais et pratiques de classe
Stages et mémoire	Groupes d'analyse de pratique en stage, mémoire d'initiation à la recherche. Pour les MEEF B (non lauréats) : partenariats.

Pour en savoir plus

<http://www.espe-auvergne.fr/?article13#.VW8MB0Z1bd4>

Contacts

Responsable du diplôme

Olivier Rivière
04 73 31 72 75
olivier.riviere@uca.fr

Direction des études

Nadia Liris
04 73 31 72 99
nadia.liris@uca.fr

Secrétariat

Nathalie Barbin
04 73 31 72 97
nathalie.barbin@uca.fr

Bureau des stages

04 73 31 73 00
stages.espe@univ-bpclermont.fr

Responsable du site de Moulins

Julien Taillardat
04 70 35 13 00
julien.taillardat@uca.fr

Responsable du site d'Aurillac

Betty Faure
04 71 46 86 00
betty.faure@uca.fr

Responsable du site du Puy

Raphaël Coudert
04 71 09 90 50
raphael.coudert@uca.fr

DIVERSITÉ DES SITUATIONS



RECOMMANDATION POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DU OU M2

Les recommandations ci-dessous, qui ne sont pas exhaustives, peuvent être utiles soit pour accueillir un étudiant en pratique accompagnée, soit pour le suivi d'un étudiant fonctionnaire stagiaire.

Le professeur qui accompagne un étudiant dans sa conduite de la classe, l'aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. S'il est tuteur, il communique régulièrement avec le tuteur ESPE. Le cas échéant, après échange avec le tuteur ESPE dans le cadre des stages en responsabilité à mi-temps, il sollicite l'inspecteur référent (voir annexe 4).

Accueil,
accompagnement,
formation

Aider le stagiaire à s'intégrer dans l'école

Aider le stagiaire à s'intégrer, à comprendre le fonctionnement de l'école, les différents projets, ses partenaires et les principales instances et dispositifs de la circonscription.

Aider à la prise en charge des classes

- Accompagner le changement de posture d'étudiant à enseignant (la présentation, la tenue, l'attitude, le regard, la voix, la façon de s'exprimer...).
- Aider le stagiaire en responsabilité à devenir un adulte référent dans l'école : asseoir une autorité bienveillante avec les élèves, instaurer une relation pédagogique fondée sur le respect mutuel...
- Rappeler les obligations réglementaires du professeur : ponctualité, contrôle des absences, connaissance et respect du règlement intérieur, des programmes et référentiels...

Aider à la construction des séquences pédagogiques ou du cycle d'apprentissage

- Construire un dispositif didactique : objectif général de la séquence et objectifs des différentes séances, connaissances scientifiques mobilisées, prérequis, évaluations, gestion du temps, stratégies d'apprentissage, démarches pédagogiques, activités des élèves, bilan de la séance, évaluation, etc.
- Place dans la progression et / ou programmation.

- Adaptation aux spécificités des élèves, prise en compte de l'hétérogénéité, intérêt pour les enseignements dispensés dans le ou les niveau(x) pris en charge par le stagiaire.

Organisation du travail et suivi du professeur stagiaire

Le tuteur remplit son rôle grâce à :

- des échanges fréquents et soutenus, selon un calendrier prédéfini.
- des visites régulières dans les classes du stagiaire en responsabilité.
- des visites du stagiaire dans la classe du tuteur si besoin.
- des échanges réguliers avec le tuteur ESPE dans le cas des étudiants placés à mi-temps en responsabilité.

ACCOMPAGNEMENT EFS EN DIFFICULTE

En cas de difficultés rencontrées, les tuteurs et responsables de l'étudiant fonctionnaire stagiaire se rencontrent pour décider avec l'étudiant d'un dispositif d'accompagnement.

La rencontre est formalisée par la rédaction d'une fiche descriptive du dispositif d'accompagnement (voir pages suivantes) qui détaille :

- les difficultés rencontrées (description en lien avec le référentiel de compétences)
- les propositions de formation et de suivi (description et planification de l'accompagnement, objectifs, intervenants, rencontres, visites...)

Cette fiche est signée par tous les présents.

Si les difficultés sont surmontées, cette fiche peut être détruite ultérieurement.

Dans le cas de difficultés persistantes, elle atteste des moyens mis en place pour dépasser les difficultés repérées antérieurement.

FICHE DESCRIPTIVE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

A retourner au Directeur des études de la mention

STAGIAIRE

NOM Prénom de l'étudiant fonctionnaire stagiaire :

Groupe Master :

Site de :

Lieu et circonscription du stage en responsabilité :

Ville :

DATE :

<p>Date de la rédaction de la fiche :</p> <p>Établie en présence de : <i>Nom</i> <i>Prénom</i> <i>Signature</i></p> <p><input type="checkbox"/> Tuteur MEN</p> <p><input type="checkbox"/> Tuteur ESPE</p> <p><input type="checkbox"/> Membre corps d'inspection</p> <p><input type="checkbox"/> Responsable mention</p> <p><input type="checkbox"/> Directeurs des études</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (préciser):</p>	<p>Date de la rencontre avec l'étudiant fonctionnaire stagiaire:</p> <p style="text-align: center;">/ /201</p> <p>Signature de l'étudiant fonctionnaire stagiaire :</p>
---	---

DIFFICULTES RENCONTREES (description en lien avec le référentiel de compétences)

PROPOSITIONS DE FORMATION (description et planification de l'accompagnement, objectifs, intervenants, rencontres, visites...).

Le référentiel de compétences des enseignants au BO du 25 juillet 2013

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement
- Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes, enseignants et maîtres d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

- Maîtriser les connaissances et les compétences propres à l'éducation aux médias et à l'information
- Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes, maîtres d'œuvre de l'organisation des ressources pédagogiques de l'établissement et de leur mise à disposition
- Mettre en œuvre la politique documentaire de l'établissement qu'il contribue à définir
- Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement

Compétences spécifiques aux professeurs documentalistes, acteurs de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

- Contribuer à l'ouverture de l'établissement scolaire sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, local et régional, national, européen et international
- Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement
- Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps
- Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement
- Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement
- Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire

Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation, accompagnateurs du parcours de formation des élèves

- Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif
- Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative
- Participer à la construction des parcours des élèves
- Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative
- Travailler dans une équipe pédagogique

COMPTE-RENDU DE VISITE DES TUTEURS ESPE POUR LES FSE

Pour information, voici la forme des comptes-rendus de visite des tuteurs ESPE. Ces comptes-rendus sont à destination des étudiants, qui peuvent en transmettre tout ou partie au tuteur de terrain. Ils ne sont donc pas transmis directement du tuteur ESPE au tuteur de terrain.

Ce compte rendu a pour fonction de permettre à l'étudiant de développer sa pratique. Il a une visée uniquement formative et ne peut être inclus dans un dossier de titularisation.

NOM Prénom de l'étudiant :

NOM Prénom du formateur :

Date et horaire (début/fin) de la visite :

École :

Niveau(x) :

Conditions d'exercice de l'étudiant(e) lors de la visite

Autre(s) membre(s) de l'équipe éducative présent(s) dans la classe (AVS, ATSEM...).	
Nombre d'élèves de la classe	
Nombre d'élève(s) par niveau(x)	
Nombre d'élève(s) bénéficiant d'un PPRE / d'un suivi par le RASED.	
Nombre d'élève(s) bénéficiant d'un PPS.	
Aménagement de la classe, matériel(s) pédagogique(s)...	
Autre(s) remarque(s) relative(s) aux conditions d'exercice de l'étudiant stagiaire	

Conseil(s) prioritaire(s) donné(s) à l'étudiant(e) au regard du référentiel de compétences communes à tous les professeurs

N.B. Inscrire dans la première colonne les items de compétences faisant l'objet d'un conseil prioritaire dans la limite de cinq items extraits du référentiel de compétence donné en annexe page suivante.

Item du référentiel	Conseil(s) prioritaire(s)

Signatures	
Le(s) formateur(s)	La (Le) stagiaire



COMPTE-RENDU DE VISITE DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE ETUDIANT (FSE) PAR LE TUTEUR ÉDUCATION NATIONALE

NOM Prénom du stagiaire :

NOM et prénom du tuteur ou du formateur occasionnel ou de l'IEN :

Fonction du tuteur ou du formateur occasionnel ou de l'IEN :

Date de la visite :

École d'affectation :

Circonscription :

Niveau(x) :

Numéro de la visite dans le cursus de formation :

Conditions matérielles / conditions de travail

Autre(s) membre(s) de l'équipe éducative présent(s) dans la classe (AVS, ATSEM...).	
Effectifs	
Nombre d'élève(s) par niveau(x)	
Nombre d'élève(s) bénéficiant d'un PPRE / d'un suivi par le RASED.	
Nombre d'élève(s) bénéficiant d'un PPS.	
Aménagement de la classe, matériel(s) pédagogique(s)...	
Autre(s) remarque(s) relative(s) aux conditions d'exercice de l'étudiant stagiaire	

Présentation succincte de la séance

Activité de l'enseignant(e) et/ou des élèves.	Conseils, pistes de réflexion, remarques...

- **Conception de la situation d'apprentissage (préparations, objectifs, maîtrise des contenus et des démarches, variété des situations didactiques, évaluations...)**
[CC2 - CC3 - CC6 - CS2 - CS1 - CS5 - CC8 - CC9]...

- **Mise en œuvre (utilisation des supports, consignes, prise en compte des productions, maîtrise de la langue)**
[CS2 – CS1 - CS3 - CC9 - CC5 - CS5]...

- **Gestion du groupe par le professeur stagiaire (prise en compte de la diversité des élèves)**
[CC3 - CC4 - CS3 - CS4 - CC5 - CS5]...

- **Place et rôle de l'enseignant au sein de l'École (capacité à communiquer avec les différents partenaires, relations avec les familles, travail d'équipe, relations aux élèves)**
[CC1 - CC6 - CC10 - CC11 - CC12 - CC13]...

- **Entretien (capacité à analyser la séance, distanciation par rapport à la séance, remédiation, prolongements, maîtrise de la langue)**
[CC1 - CC2 - CC7 - CC10 - CC4 - CS5 - CC14]...

Référentiel des compétences professionnelles

(Bulletin Officiel n° 30 du 25 juillet 2013)

Observé à la date du :

CC - Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation
CS - Compétences spécifiques aux Professeurs des Ecoles

Compétence	Observée	Non Observée	Commentaire éventuel
Intégration dans le système éducatif			
CC1 - Faire partager les valeurs de la République CC2 - Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école CC6 - Agir en éducateur responsable et selon des principes			
CC10 - Coopérer au sein d'une équipe CC11 - Contribuer à l'action de la communauté éducative CC12 - Coopérer avec les parents d'élèves CC13 - Coopérer avec les autres partenaires de l'école			
Maîtrise des savoirs			
CC7 - Maîtriser la langue française à des fins de communication CS2 - . Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement			
CS1 – Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique			
CC8 - Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier			
CC9 - Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier			
Expertise dans la conduite des apprentissages			
CC3 - Connaître les élèves et les processus d'apprentissage CC4 - Prendre en compte la diversité des élèves CS3 - Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves			
CS4 - Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves			
CC5 - Accompagner les élèves dans leur parcours de formation CS5 - Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves			
Evolution professionnelle			
CC14 – S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel			

SYNTHESE : Points forts, points faibles, conseils formulés

<p>TUTEUR OU FORMATEUR OCCASIONNEL ou IEN</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Signature :</p>	<p>STAGIAIRE</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Signature :</p>
--	---

ELEMENTS D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « STAGES ET MEMOIRES » EN M2 A L'ESPE

Le mémoire d'initiation à la recherche

Élément fondamental pour l'obtention du master, le **mémoire d'initiation à la recherche (MIR)** permet de développer un travail personnel d'initiation à la recherche. Le mémoire est le compte rendu *a posteriori* de la recherche qui a été conduite d'un point de vue théorique et empirique. Il s'agit d'un outil de communication d'une enquête scientifique achevée. Du point de vue de la formation professionnelle, il se fonde sur l'idée qu'écrire permet d'analyser et de (re)penser sa pratique.

Le MIR s'effectue dans le cadre des stages. Il rend compte d'un degré de professionnalité qui sera évalué au regard de la capacité à mobiliser des savoirs disciplinaires et scientifiques en lien avec des finalités pédagogiques et des pratiques professionnelles

Le MIR prend appui sur les autres enseignements au sein de la formation en relation étroite avec la pratique professionnelle

Le MIR organise une enquête scientifique à partir d'une question de métier. La mise à l'étude de cette question doit permettre à l'étudiant d'identifier et de comprendre en quoi les situations, activités, supports, procédés langagiers mobilisés, posture du professeur, de l'éducateur, de l'animateur etc... influencent les comportements, attitudes, apprentissages, productions, du public engagé dans l'action que ce soit en milieu scolaire ou non scolaire.

Cette question de métier est nourrie pour partie des résultats de la recherche et des observations effectuées lors du stage et pour partie des méthodes d'investigation de la recherche

Lors de la soutenance orale l'étudiant développe des éléments de reconfiguration en vue de l'amélioration de la séquence/séance. Les choix sont justifiés par des arguments scientifiques.

Le mémoire peut être produit par un collectif (3 étudiants est un maximum). L'organisation du travail d'équipe est alors primordial pour mener la réalisation à terme. Les étudiants obtiennent la même note d'écrit. En revanche, la soutenance est individuelle.

L'analyse de pratique en stage à l'école primaire

Le groupe d'analyse de pratique (GAP) est principalement conduit par des formateurs de l'ESPE et des PEMF, il peut associer d'autres professionnels (CPC, inspecteurs, ...).

Il est évalué par un oral construit à partir de la présentation de documents professionnels choisis par l'étudiant. Ces documents lui permettent de présenter son bilan de formation. Il justifie du parcours de l'année. L'étudiant choisit d'explicitier quelques compétences du référentiel qu'il pense avoir acquises et il précise une ou deux difficultés majeures qu'il continue de percevoir dans sa pratique de classe.

Les documents présentés peuvent être de différentes natures (et se cumuler) :

- Ecrits professionnels produits durant les stages,
- Analyses de séances sur la base de la grille d'analyse utilisée lors du GAP,
- Analyses de séances évaluées dans le cadre d'autres unités d'enseignement,
- Comptes-rendus de visites.

Pour faciliter le travail de collecte et le choix des documents présentés pour cet oral, l'étudiant peut constituer tout au long de l'année un portfolio qui rassemble les traces de son travail qu'il juge utiles pour documenter l'analyse réflexive de sa formation (en articulation avec les enseignements du C2i2e).

Pour les étudiants en pratique accompagnée (M2B) la présentation est axée autour d'une ou plusieurs séances menées. Pour ces étudiants, une autre évaluation concerne le stage hors éducation nationale.